



**COMMUNES ASSOCIEES
D'OUTARVILLE
LOIRET**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 14 octobre 2016 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville,

le Mercredi 19 octobre 2016, à 20 heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Sylvain NAUDET, André VILLARD, Roselyne LACOMBE, Chantal IMBAULT, Auguste DA SILVA, Yves GAITANAROS, Gwendoline DAVID, Daniel CHAIN, Pierre COISNON, Anne-Marie LIDDELL.

Excusé : Isabel MARQUES, Michel TEIXEIRA (pouvoir à Sylvain NAUDET), Philippe FOUCHER, Pauline LELUC (pouvoir à Daniel CHAIN).

Nombre de conseillers en exercice..... :	15	Nombre
de conseillers présents en début de séance :	10	
Nombre de conseillers arrivés en cours de séance :	1	
Nombre de pouvoirs :	2	
Nombre de votants :	13	

Le Conseil Municipal a nommé Mme Gwendoline DAVID comme secrétaire de séance

La séance est déclarée ouverte, M. le Maire informe que la séance de Conseil Municipal sera enregistrée.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil pour rajouter 3 décisions modificatives au budget principal à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal autorise le maire à rajouter ces trois décisions modificatives à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre des remarques sur le compte rendu de la séance du 12 septembre dernier afin de pouvoir par la suite procéder à son approbation.

Le compte rendu de la séance du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil ont examiné les points suivants, à l'ordre du jour.

I - DELIBERATIONS :

1-Transfert de la compétence relative au bassin de natation à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des finances s'est réunie le 13/10/2016 et a débattu sur le transfert du bassin de natation à la Communauté de Communes.

L'ensemble du Conseil entend le rapport de la commission des finances sur ce sujet :

1-Transfert de la compétence relative au bassin de natation à la communauté de communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission des finances s'est réunie le 13/10/2016 et a débattu sur le transfert du bassin de natation à la Communauté de Communes.

L'ensemble du Conseil entend le rapport de la commission des finances sur ce sujet :

Considérant qu'en cas de transfert de la compétence équipement sportif existant, la Communauté de communes devrait modifier juridiquement ses statuts,

Considérant qu'en cas de transfert de cette compétence, le bâtiment reste propriété de la commune et en cas de construction d'un nouvel équipement nautique, l'ancien bâtiment reviendrait à la charge de la commune,

Considérant que le bassin de natation ou tout autre équipement nautique a une vocation communautaire car utilisé par l'ensemble des écoles du territoire et le collège,

Considérant que la majorité des communes du territoire ont la jouissance de cet équipement,

Considérant que l'évaluation des charges transférées est du ressort de la CLECT,

Considérant que le transfert de charges impacte directement l'attribution de compensation des communes,

Considérant les trois propositions financières établies par la Communauté de Communes à la commune d'Outarville,

Considérant la proposition N°2 – Travaux sur bâtiment existant d'une durée de vie de 5 ans estime un transfert de charge s'élevant à 54 057.47€ (fonctionnement + investissement)

Considérant la proposition N°3 construction d'un nouvel équipement estime un transfert de charges de 91 874.47€ (fonctionnement +investissement)

Considérant proposition N°4 remise en état du bassin et construction d'un nouvel équipement estime le transfert de charges à 96 674.47€ (fonctionnement + investissement).

Considérant que selon la proposition, le montant du transfert de charges incomberait uniquement à la commune d'Outarville et augmenterait de ce montant, l'attribution de compensation pour les prochaines années,

Considérant que la commune d'Outarville ne peut supporter financièrement à elle seule ce montant de transfert de charges,

Considérant que la Communauté de Communes a établi ces propositions financières sans tenir compte de la vocation communautaire de cet équipement et en conséquence, fait supporter l'ensemble des charges transférées (investissement et fonctionnement) à la seule commune d'Outarville.

Considérant que le montant de ce transfert de charges devrait être logiquement supporté par l'ensemble des communes qui ont la jouissance de cet équipement,

Considérant que ces évaluations de transfert de charges ne respectent pas le principe d'équité entre les communes du territoire,

Après avis de la commission des finances d'Outarville, les membres du Conseil municipal après débat,

REJETTENT les propositions financières établies par la Communauté de Communes

ESTIMENT que la vocation intercommunale de cet équipement n'est pas reconnue,

DECIDENT de ne pas transférer la compétence de cet équipement existant (BAFN) à la Communauté de communes en l'état d'espèce.

Conseillers présents : 11

Conseillers représentés : 2

Ayant voté pour : 13

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 74-2016 (à l'unanimité)

2- Décision modificative budget principal FPIC

Vote

Conseillers présents : 11

Conseillers représentés : 2

Ayant voté pour : 13

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 75-2016 (à l'unanimité)

3-Décision modificative participation communale au syndicat du collège de Bazoches les Gallerandes - Budget principal

Vote

Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 2
Ayant voté pour : 12
Ayant voté contre : 1
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 76-2016 (12 voix pour – 1 contre)

4- Décision modificative pour annulation de titres sur exercices antérieurs- budget principal

Vote

Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 2
Ayant voté pour : 13
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 77-2016 (à l'unanimité)

5- Demande de subvention au SIERP pour les dépenses d'investissement au titre de 2015

Monsieur le Maire informe qu'en 2015, des travaux d'investissement liés à l'éclairage public ont été réalisés :

Les membres du Conseil Municipal décident de solliciter le SIERP pour l'obtention d'une subvention au titre des dépenses d'investissement de 2015, liées à l'éclairage public.

Vote

Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 2
Ayant voté pour : 13
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Délibération 78-2016 (à l'unanimité)

II – Décisions

Décision 2016-18

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-18 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise SARL BATI PRO d'un montant de 4 980.00€HT soit 5 976.00€TTC pour l'aménagement du terrain et la pose des jeux de l'aire de jeux dans le parc communal.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 23 article 2312.

Décision 2016-19

M. le Maire fait part au Conseil de sa décision 2016-19 prise en vertu de la délégation donnée au maire par le Conseil le 14 avril 2014, pour la signature du devis de l'entreprise AB2 SIGNALISATIONS d'un montant de 1607.00€HT soit 1 928.40€ TTC pour la fourniture et la pose de bornes de parking poids lourds pour sécuriser les abords des écoles dans le cadre de Vigipirate.

La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21 article 2152.

L'intervention est programmée pendant les prochaines vacances scolaires.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

III- Affaires diverses

Organisation de la cérémonie du 11 novembre 2016

L'organisation des cérémonies du 11 novembre va se dérouler comme suit :

Dépôt de gerbe à Saint Pérvy-Epreux : 10h00

Dépôt de gerbe à Allainville en Beauce : 10h30

Dépôt de gerbes à Outarville : 11h00

Dépôt de gerbes à Faronville à 11h30

Il n'y a pas de cérémonie prévu à Teillay le Gaudin car la commune ne dispose pas de monument aux morts.

La cérémonie officielle avec discours aura lieu à Faronville suivi d'un apéritif. Une nouvelle exposition composée de panneaux sur les thèmes suivants : « Verdun » et « Le secours aux blessés » sera mise en place dans l'église de Faronville. Les panneaux sont préparés par les anciens combattants. L'exposition a lieu sur deux jours Vendredi 11 novembre de 12h00 à 13h30 et de 16h à 18h30. Le Dimanche 13 novembre de 15h00 à 18h00 en l'église de Faronville. Un diaporama de photos colorisées sera également présenté ainsi que la reconstitution d'un poste de secours.

Des répétitions pour chanter « la Marseillaise » sont organisées avec la musique d'Outarville et les élèves de l'école.

Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale a ouvert ses portes, le 13 octobre avec les horaires suivants du Lundi au Samedi de 9h15 à 12h15. Après quelques imprévus techniques, l'APC fonctionne normalement à ce jour et rencontre une très bonne fréquentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Fait à Outarville, le 19 octobre 2016

Le Maire